



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autoroutes

Question écrite n° 56471

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le fait que le 1er juin, le péage autoroutier de Saint-Avold (Moselle) géré par la SANEF (société qui gère les autoroutes du nord et de l'est de la France) est passé à 4,10 euros, ce qui porte le tronçon de l'A 4 entre Metz et Saint-Avold à 11 centimes du kilomètre, un trajet parmi les plus chers de France. On observe la même flambée pour la portion Boulay-Saint-Avold également à 4,10 euros avec un record de 24 centimes du kilomètre. Il est inconcevable d'avoir des écarts de tarifs sur différentes portions d'une même autoroute ; à titre d'exemple, Metz-Saint-Avold est deux fois plus chère que Jarny-Fresnes-en-Woëvre (1,60 euro les 22 km d'autoroute, soit 7 centimes du kilomètre) tandis que relier Haguenau à Strasbourg est carrément gratuit. L'État étant amené à valider les grilles d'augmentation, il lui demande ce qu'il entend faire afin de mettre un peu d'ordre dans tout cela. À l'heure où l'on parle de pouvoir d'achat, 4,10 € par jour pour aller travailler, c'est fort.

Texte de la réponse

La possibilité d'instaurer un péage sur une infrastructure autoroutière est inscrite à l'article L. 122-4 du code de la voirie routière. La loi autorise ainsi l'institution d'un péage pour l'usage d'une autoroute en vue d'assurer la couverture totale ou partielle des dépenses de toute nature liées à la construction, à l'exploitation, à l'entretien, à l'aménagement ou à l'extension de l'infrastructure. Les dispositions du décret n° 95-81 du 24 janvier 1995 relatif aux péages autoroutiers précisent les conditions d'augmentation annuelle des tarifs de péages, laquelle ne peut être inférieure à 70 % de l'inflation. Cette augmentation annuelle peut être plus importante en cas de compensation d'investissements non prévus dans la convention de concession initiale. De telles hausses tarifaires permettent ainsi de financer des programmes d'investissements significatifs en matière d'entretien du réseau, de constructions nouvelles, de renforcement de la sécurité, de meilleure insertion environnementale ou encore d'amélioration du service offert à l'usager. Il convient de souligner que la section comprise entre Metz et Freyming, à environ 45 km au sud-est de Metz, est exploitée selon un système de péage « ouvert ». L'usager paie à la barrière pleine voie de Saint-Avold un prix forfaitaire, quelle que soit la distance parcourue. Les différences de tarifs sur l'autoroute A4 résultent donc principalement du système de péage retenu depuis la construction de l'autoroute.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56471

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7390

Réponse publiée le : 6 avril 2010, page 4099